



Enquête publique

Mise en consultation publique des plans – Réfection de l'avenue des Vergers sud, en complément à la publication du 12 janvier 2024

La commune de Vétroz soumet à l'enquête publique complémentaire la construction des ouvrages au sens de l'article 41c de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998. Conformément à l'article 14 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, sont également soumises à l'enquête publique les constructions sises dans l'espace réservé aux eaux (ERE).

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal pendant les heures d'ouverture. Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir sous pli recommandé à l'Administration communale, dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Vétroz, le 21 juin 2024

L'Administration communale